

Camino et Vatican II

Introduction

Dans *Estudios sobre Camino*, Mgr Alvaro del Portillo affirme : « Camino a préparé en ce temps-là des millions de personnes pour entrer en harmonie et pour recueillir en profondeur quelques-uns des enseignements les plus révolutionnaires que trente ans après promulguerait solennellement l'Eglise dans le concile Vatican II. » Cette affirmation, prise pour argent content par un grand nombre de catholiques, aussi bien conciliaires que traditionalistes, est rejetée par beaucoup d'autres personnes : en particulier, les 'catholiques de gauche' tiennent traditionnellement pour l'opinion inverse.

Selon eux, les textes de *Chemin* sont à l'opposé de l'enseignement de Vatican II, et les rapprochements faits entre les idées qu'ils émettent sont en grande partie artificiels. Tout au plus admettent-ils que certaines des objections faites à *Chemin* ne peuvent plus se comprendre dans les cadres conceptuels du concile : cependant, ils prétendent que les textes de Vatican II sur le rôle des laïcs, sur l'ouverture au monde, ou sur l'œcuménisme ont souvent un sens opposé à ceux de Mgr Escriva que l'on prétend leur rapprocher.

Se pourrait-il que sur cette question les 'catholiques de gauche', malgré certaines méprises, aient fait preuve d'une certaine clairvoyance ? Cela ne serait pas si étonnant s'il faut en croire l'enseignement de Notre seigneur selon lequel « *les enfants de ce siècle sont plus habiles que les enfants de la lumière.* » (Luc, XVI, 8).

A] Sources probables de la pensée du B. Escriva

Les considérations suivantes sont loin d'être exhaustive. Elles constituent seulement une tentative de déterminer certaines des sources de *Chemin*, quitte à en oublier d'autres tout aussi déterminantes. Un travail plus précis nécessiterait une étude biographique plus poussée des années de formation de Mgr Escriva.

Inspiration paulinienne

Saint Paul étant celui des apôtres qui a laissé le plus grand nombre d'épîtres, il n'est pas étonnant que *Chemin* le cite un certain nombre de fois. En réalité, les références à saint Paul y ont à peu près la même fréquence que celles à saint Matthieu ou saint Luc. Il nous semble néanmoins - *salvo meliore judicio* - que l'on peut déceler une inspiration plus spécialement paulinienne à travers les lignes de *Chemin*.

Nous ne voulons pas par là mettre en opposition les enseignements des différents apôtres comme se plaisent à le faire certains exégètes ou idéologues modernistes. Saint Paul dit lui-même : *Cum (...) quis dicat : Ego quidem sum Pauli, alius autem : Ego Apollo : nonne homines estis? Quid igitur est Apollo? quid vero Paulus?*(I Cor III 4) Cependant, de même que saint Vincent de Paul avait une prédilection pour l'évangile selon saint Luc, il nous semble que Mgr Escriva tirait particulièrement son inspiration de l'Apôtre des Gentils. On peut noter, par exemple, que de nombreux points de *Chemin* qui citent Saint Paul indiquent explicitement que la citation est tirée de l'apôtre. Pour être plus précis, il nous semble que la référence décisive sur ce point est donnée au point 550 de *Chemin* :

«*Ideo omnia sustineo propter electos* -j'endure tous pour les élus, *ut et ipsi salutem consequentur* - pour qu'ils fassent eux aussi leur salut, *quæ est in Christo Jesu* - qui est dans le Christ Jésus.

-Belle manière de vivre la communion des Saints !

-Demande au Seigneur de te donner l'esprit de saint Paul.»

Il nous semble que cette dernière phrase, bien qu'éclairée par son contexte, puisse en quelque sorte en être détachée, et fournit une clef de lecture importante de l'œuvre du bienheureux Escriva : celui-ci s'inspirait particulièrement de l'esprit de l'apôtre des gentils.

- Saint Paul et le travail (Th III, 6-12)
 - L'exemple de Saint Paul, constructeur de tente (Notons cependant que les prêtres de l'Opus Dei cessent généralement d'exercer un travail une fois qu'ils sont entrés dans les ordres.)
 - son enseignement
- Saint Paul et la liberté (Gal V) (cf. *la liberté, don de Dieu*, homélie du 10 Avril 1956) (sur le sujet des questions libres, voir plus loin)

Dévotion à la Sainte Vierge, à Saint Joseph et aux anges gardiens

Homélie *Mère de Dieu, notre mère*

> évoque la Corédemption de Marie, sa Toute-Puissance suppliante

Points 92, 492-516 et 721 de *Chemin*

-lien avec l'enfance spirituelle, dévotion filiale envers Marie

-saint rosaire

-point 500 : le scapulaire

Dévotion à Saint Joseph

-560, 561 : saint Joseph maître de vie intérieure et d'oraison (référence à sainte Thérèse)

-saint Joseph exemple de sanctification du travail

Dévotion aux anges gardiens (150, 562-572 ; 976)

Noter également la dévotion aux âmes du purgatoire, et celle à la passion de Notre Seigneur, avec le *Chemin de Croix*

Influence thérésienne

Les écrits de Mgr Escriva visent en premier lieu les laïcs. A l'inverse, l'ordre carmélitain est, par définition, un ordre religieux. On ne peut néanmoins faire abstraction de l'histoire religieuse espagnole, marquée durablement par de grands saints tels que saint Jean de la Croix et sainte Thérèse d'Avila. Ceci permet de mieux comprendre l'appartenance du bienheureux au tiers-ordre carmélitain, ainsi que les références de *Chemin* à la réformatrice du Carmel : nous pensons par exemple aux points 11, 85, 402, 506 et 874 de *Chemin*¹.

Mgr Escriva nomme moins fréquemment sainte Thérèse de Lisieux que la sainte d'Avila : néanmoins, la spiritualité de cette sainte, en particulier la voie de l'enfance spirituelle est évoquée à plusieurs reprises, et semble avoir exercé une influence non négligeable sur la pensée de Mgr Escriva. A côté de *Saint Rosaire*, on peut ainsi évoquer trois chapitres de *Chemin* :

¹En général, Mgr Josémaría-Escriva désigne la carmélite de Lisieux sous le nom de 'Petite Thérèse' (cf. e.g. n.402), et la Sainte d'Avila sous celui de Thérèse tout court. Cependant, le point 874 se situant à l'intérieur du chapitre 'Vie d'enfance', on pourrait discuter sur son interprétation.

- Chapitre XXXIX : Petites choses
- Chapitre XLI : Enfance spirituelle
- Chapitre XLII : Vie d'enfance

D'une manière générale, on peut penser que la petite Thérèse a beaucoup fait pour rendre plus accessible la vie d'oraison, et pour montrer que la sainteté était possible même au milieu d'occupations en elles-mêmes très ordinaires, pourvu que celles-ci soient faites dans un esprit surnaturel. Sur ce dernier point, elle constitue une référence importante de *Chemin* de telle sorte que la «nouveauauté» des écrits de Mgr Escriva s'explique en partie par la nouveauté de la petite voie de sainte Thérèse de Lisieux.

B] Chemin, Vatican II et le modernisme

I L'Eglise, les laïcs et le monde

>Chemin ne serait-il pas, sur le sujet du laïcat et des rapports entre l'Eglise et le monde, l'une des sources essentielles de Vatican II, comme le laisse supposer Mgr Alvaro?

>Même Mgr Alvaro, malgré son aveuglement au sujet de Vatican II, n'a pas prétendu faire de *Chemin* une des sources du Concile, mais a cherché à se convaincre de prétendues convergences entre *Chemin* et Vatican II. Or ces convergences sont loin d'être évidentes. En effet, bien que *Chemin* s'adresse initialement d'avantage à des laïcs, il rappelle néanmoins la supériorité de l'état sacerdotal et de l'état religieux sur celui des simples laïcs. Donnons quelques exemples à ce sujet :

66 Le prêtre – quel qu'il soit – est toujours un autre Christ.

68 Prêtre, étymologiquement, veut dire vieillard. – Si la vieillesse mérite la vénération, pense combien plus tu dois vénérer le prêtre.

71 Comme nous devons admirer la pureté sacerdotale ! – Elle est un trésor. – Aucun tyran ne pourra jamais arracher cette couronne à l'Eglise.

En fait, ce sont tous les points 66 à 75 de *Chemin* qui portent sur ce sujet. Le point 61 évoque aussi l'infériorité des laïcs par rapport aux clercs :

61 Quand un laïc s'érige en maître de morale, il se trompe fréquemment : les laïcs ne peuvent être que disciples.

Par rapport à l'état religieux, on peut citer plus spécifiquement le point 526 de *Chemin* :

526 Si tu n'as pas une extrême vénération pour l'état sacerdotal et religieux, il n'est pas vrai que tu aimes l'Eglise de Dieu.

Par conséquent, même si Mgr Escriva a évoqué l'autonomie relative que peuvent avoir les laïcs dans la sphère qui est la leur, ceci ne supprime en rien la supériorité du sacerdoce et de l'état religieux.

Venons en à la position de Mgr Escriva sur les rapports entre l'Eglise et le monde. Le Concile a sur ce point eu tendance à oublier la Royauté sociale de Notre Seigneur et à mettre

l'Eglise à la remorque du monde. Or Mgr Escriva, même s'il a peut-être moins insisté que certains sur la Royauté sociale de Notre Seigneur présuppose néanmoins connu cet enseignement de l'Eglise. Donnons en quelques exemples :

11 Volonté. – Energie. – Exemple. – Ce qu'il y a à faire on le fait... Sans hésiter... Sans ménagements.

Sans cela Cisneros n'aurait jamais été Cisneros, ni Thérèse de Ahumada, sainte Thérèse... ; pas plus qu'Inigo de Loyola, saint Ignace...

Dieu et Audace ! – « *Regnare Christum volumus !* »

347 Tu ne songes qu'à édifier ta culture. – Et il faut édifier ton âme. – Ainsi, tu travailleras, comme tu le dois, pour le Christ : pour qu'il règne ici-bas², il faut que des hommes, le regard tourné vers le ciel, s'auréolent de prestige dans toutes les activités humaines, et à partir d'elles exercent dans le silence, avec efficacité, un apostolat de caractère professionnel.

301 Un secret. – Un secret à crier sur les toits : ces crises mondiales sont des crises des saints.

- Dieu veut une poignée d'hommes « à Lui » dans chaque activité humaine. Après quoi... *pax Christi in regno Christi* – la paix du Christ dans le règne du Christ.

426 Dans le Christ, nous trouvons tout idéal car Il est Roi, Il est Amour, Il est Dieu.

764 Plus l'apôtre est près de Dieu, plus il se sent universel : son cœur se dilate pour que tous et tout y trouvent place dans son désir de mettre l'univers au pied de Jésus³.

Par ailleurs, Mgr Escriva n'a jamais enseigné qu'il fallait prendre l'esprit du monde, mais au contraire qu'il fallait imprégner l'atmosphère d'un esprit chrétien. Donnons en quelques exemples :

376 « L'ambiance a tellement d'influence ! » m'as-tu dit. – Il m'a fallu te répondre : sans doute. C'est pourquoi votre formation doit être telle que vous dégagiez tout naturellement votre propre « ambiance », afin de donner votre « ton » à la société dans laquelle vous vivez.

– Alors, si tu as acquis cet esprit, je suis certain que tu me diras, stupéfait comme les premiers disciples devant les premiers miracles qu'ils opéraient au nom du Christ : « Nous avons tellement d'influence sur l'ambiance ! »

Et plus loin, après avoir prôné le naturel :

380 « Ma vie se heurtant à un milieu paganisé ou païen, mon naturel ne va-t-il pas sembler factice ? », me demandes-tu.

– Je te réponds : il y aura choc, sans doute, entre ta vie et ce milieu ; et ce contraste, où ta foi se confirmera par les œuvres, est précisément le naturel que je te demande.

II Le rôle des laïcs, et les différents états de vie

La sanctification par le travail

>La prétendue 'sanctification par le travail' ne relèverait-elle pas d'une confusion entre ordre naturel et ordre surnaturel?

>>Une réalité peut être surnaturelle en des sens différents : dans ce qui suit, nous nous appuyons sur les distinctions fournies par le R.P. Garrigou-Lagrange dans son ouvrage

² C'est nous qui soulignons.

³ C'est encore nous qui soulignons.

Perfection chrétienne et contemplation, p 60. Le R.P. Garrigou-Lagrange distingue notamment, à l'intérieur du surnaturel *quoad modum*, le surnaturel par mode de finalité : «Acte naturel d'une vertu acquise, surnaturellement ordonné par la charité à la fin surnaturelle.» Ceci correspond tout à fait à l'affirmation de Mgr Escriva : «A l'exercice habituel de ta profession, ajoute un motif surnaturel et tu auras sanctifié le travail.» (point 359). On sait que sur plus d'un point, les idées de saint François de Sales et de sainte Thérèse de Lisieux coïncident. Or il se trouve que sur cette question, le B. Escriva peut se réclamer à la fois de l'un et l'autre saint.

Notons d'ailleurs que l'activité professionnelle peut aussi amener à poser des actes qui relèvent du surnaturel *quoad substantiam*, celui de la «grâce habituelle des vertus et des dons» et de la «grâce actuelle». En effet, étant donné le péché originel, des grâces actuelles peuvent dans certains cas être nécessaire, aussi bien pour un catholique que pour tout autre personne⁴ afin d'accomplir certaines tâches à la fois avec prudence, efficacité, persévérance, et équité. Dans le cas de catholiques, ces occasions pourront en outre fournir l'occasions d'actes des vertus morales infuses bien que celles-ci aient un objet formel distinct de celui des vertus acquises, théoriquement suffisantes pour l'accomplissement du devoir professionnel. En outre l'activité professionnelle peut donner l'occasion d'actes de charité ou d'apostolat, étant donné qu'elle correspond à une portion non négligeable de la vie quotidienne.

>Quelle est la position de Mgr Escriva sur les femmes au foyer? N'accorde-t-il pas trop d'importance à la vie professionnelle par rapport à la vie conjugale?

>>Mgr Escriva laissait à chaque ménage le soin de choisir si l'épouse mènerait une activité professionnelle ou non. La sanctification du travail s'inscrit dans la problématique plus large de « l'unité de vie.»

C'est pourquoi Mgr Escriva précisait que «Les époux sont amenés à sanctifier leur union et à se sanctifier dans leur union.» (*Quand le Christ passe*, n. 23) paraphrasant ses propres affirmations sur la sanctification du travail. Il précisait que pour ceux qui ont une descendance, «les enfants doivent être au premier plan de leurs préoccupations.» (*Ibid*, n. 27) Et plus loin : « Il est nécessaire que les parents trouvent du temps pour être avec leurs enfants et parler avec eux. Les enfants sont ce qu'il y a de plus importants : ils sont plus importants que les affaires, que le travail, que le repos.»

Notons au passage que contrairement à ce que certains ont pu laisser entendre, Mgr Escriva s'est toujours fermement opposé au prétendu contrôle des naissances. On pourrait sur le sujet multiplier les références.

Ainsi, lors d'une réunion à Chapala, il précisait que «Fermer les sources de la vie est un crime horrible, et dans ce pays, une trahison à la patrie, qui a besoin de bons mexicains.» (cf. *Rêvez, la réalité dépassera vos rêves*, de Mgr Pedro Casciaro, p. 234)

>>Notons pour terminer que le terme d'activité professionnelle n'est pas à prendre en un sens restreint. Par exemple, l'Opus Dei a compté parmi ses membres des sportifs professionnels. Ceux-ci n'avaient pas une fonction de production, mais essayaient de mettre en pratique dans leur profession la spiritualité de l'œuvre, vraisemblablement en offrant leurs efforts physiques pour des intensions surnaturelles, en donnant le bon exemple à leur camarades par leur cordialité et l'honnêteté de leurs méthodes - notamment vis-à-vis des substances dopantes - ou

⁴Rappelons que les grâces actuelles, bien qu'elles soient accordées aux hommes pieux en plus grande abondance, ne supposent pas *l'état de grâce* : c'est pourquoi nous considérons également ici le cas des non-catholiques.

encore par leur attention à pratiquer avec la plus grande perfection dont ils étaient capables les entraînements qu'ils suivaient.

Evidemment, Mgr Escriva ne cherche pas non plus à valoriser le seul effort physique. Ainsi le point 332 de *Chemin* affirme-t-il : « *Celui qui peut être savant, nous ne lui pardonnerons pas de ne pas l'être.* »

Plus loin, le n. 344 s'adresse aux enseignants :

«*Educateur : ton indéniable empressement à connaître et à pratiquer la meilleure manière d'inculquer les sciences humaines, mets-le aussi à connaître et à pratiquer l'ascèse chrétienne, seule méthode, pour eux comme pour toi de devenir meilleurs.* »

Du reste, on sait que l'Opus Dei assure la formation spirituelle dispensée dans plusieurs universités, et a fait construire à Montefalco, à côté de plusieurs autres écoles, une école normale pour enseignantes. (cf. *Rêvez...*, p 230)

On notera aussi que, parlant des femmes aux foyers, Mgr Escriva a pu dire « *Pour moi, c'est un grand travail professionnel...* » (cf. *Rêvez...*, p 226) On peut discuter de l'exactitude de cette dénomination et penser qu'il s'agit là d'une manière de parler : en tout cas, cette citation illustre le fait que par le terme de travail professionnel, Mgr Escriva n'entend nullement désigner le seul travail rémunéré.

suite sur le travail - l'activisme

> Selon Mgr José-Maria Escriva, Dieu a créé l'homme pour travailler. Or le concile du Vatican a défini que Dieu avait créé l'homme en vue de sa propre gloire. Donc Mgr José-Maria-Escriva est hérétique.

réponse : nous distinguons la majeure.

Que Mgr Escriva ait affirmé que le travail soit le but prochain de l'activité humaine, admettons temporairement. Qu'il y ait vu sa fin ultime, nous le nions. En effet, Mgr Escriva enseignait à donner un motif surnaturel à toute action, même la plus banale : « *A l'exercice habituel de ta profession, ajoute un motif surnaturel et tu auras sanctifié le travail*⁵. ». Or, donner un motif surnaturel à une action, c'est la faire par amour de Dieu. Il est vrai que le motif surnaturel peut être aussi le salut des âmes, la pénitence... mais tout ceci n'exclut pas de voir en Dieu sa fin ultime.

Pour être plus précis, un chapitre de *Chemin* est intitulé « la gloire de Dieu ». On peut y lire : « *Si la vie n'avait pas pour fin de rendre gloire à Dieu, elle serait méprisable, plus encore : odieuse.* » (n. 783) Il est donc manifeste que Mgr Escriva admet l'enseignement du Concile du Vatican.

(Voir aussi, par exemple, le point 630 de *Sillon*)

>L'homme a été créé pour aimer et servir Dieu, et par ce moyen sauver son âme. Et non pour travailler. Sur ce point, Mgr Josémaria falsifie la Genèse.

Réponse : Nous ne sachions pas que Mgr Escriva ait jamais nié que l'homme ait été créé pour aimer et servir Dieu. Il note cependant deux choses :

1. La vocation de l'homme au travail est antérieure au péché originel, de sorte que celui-ci n'est pas seulement une punition, mais répond à la nature de l'homme en elle-même, et pas seulement à l'état de nature déchue consécutif au péché originel. Ce n'est donc pas

⁵ *Chemin*, n. 359.

une malédiction, comme pourrait le laisser penser une lecture hâtive du livre de la genèse, mais en soi, c'est une bénédiction. Il s'agit là d'une fin naturelle, qui est certes ordonnée à la fin spirituelle de l'homme, ce qui implique en particulier que l'on puisse sanctifier son travail et se sanctifier par son travail (si l'on fait celui-ci dans une intention surnaturelle).

2. Si l'état religieux est supérieur aux autres états et n'inclut pas forcément une activité manuelle, il faut noter que cet état est en quelque sorte au dessus de la nature de l'homme, et répond à un appel surnaturel. En revanche, il est de la nature de l'homme de travailler, même si de fait tous les hommes ne travaillent pas, de la même manière que «l'homme est naturellement ordonné à la société conjugale, sans qu'il en découle cependant que chacun soit obligé au mariage ; au contraire le célibat choisi en vue d'une noble fin est plus parfait que le mariage» (Gredt, *Ethica*, thèse 22). Au demeurant, on constate que dans nombre d'ordres religieux, un travail manuel ou intellectuel est effectué, bien que ces travaux soient inférieur au 'travail de la vie intérieure'.

Par conséquent l'homme est naturellement ordonné au travail, même si ses premiers devoirs sont ses devoirs envers Dieu.

Notons d'ailleurs que plus radicalement, on pourrait soutenir la thèse de Mgr Escriva sans faire toutes ses nuances, mais en notant que 'les labeurs de l'ascèse' constituent 'le travail de la vie intérieure', selon l'idée de Dom Sébastien Wyart expliquée par exemple par Dom Chautard dans *l'âme de tout apostolat*. (I 5)

Finalement, Mgr Escriva en insistant avec justesse sur l'importance de sanctifier son travail, a peut-être été amené à exagérer quelque peu l'importance du travail. Néanmoins, ses affirmations selon lesquelles l'homme a été créé pour travailler ne sont pas une invention venant de lui, mais sont déjà présentes dans le *Précis de théologie ascétique et mystique* du chanoine Tanquerey, à l'article sur la paresse :

885 « Pour comprendre la malice de la paresse, il faut se rappeler que l'homme a été fait pour le travail. Quand Dieu créa notre premier père, il le mit dans un paradis de délice pour y travailler : “ *ut operaretur et custodiret illum* ”. C'est qu'en effet l'homme n'est pas, comme Dieu, un être parfait ; il a de nombreuses facultés, qui ont besoin d'agir pour se perfectionner : c'est donc une nécessité de sa nature de travailler pour cultiver ses puissances, pourvoir au besoin de son corps et de son âme, et tendre ainsi vers sa fin. La loi du travail précède donc la faute originelle⁶. [...] »

Et plus loin :

890 : « Qu'on ne dise pas : je suis riche, je n'ai pas besoin de travailler. – Si vous n'avez pas besoin de travailler pour vous-même, vous devez le faire pour les autres.⁷ »

Il est loisible de considérer comme exagérée l'affirmation selon laquelle l'homme a été créé pour travailler : mais on voit ici que cette affirmation n'est pas propre à Mgr Escriva, mais avait déjà été soutenue avant lui par le chanoine Tanquerey. Peut-être même Mgr Escriva a-t-il tiré cette affirmation des écrits de Tanquerey puisqu'il est vraisemblable qu'il ait eu accès à ceux-ci ; d'ailleurs on a parfois l'impression de trouver un esprit assez proche chez Mgr Escriva et dans le *Précis de théologie ascétique et mystique* du chanoine Tanquerey.

>Il reste néanmoins que Mgr Josémaría Escriva donne au travail la primauté qui revient à la vie intérieure. Il tombe ainsi dans l'activisme dénoncé par dom Chautard.

⁶ Le thème évoqué ici par Tanquerey est récurrent chez le B. Escriva qui aime à rappeler que la loi du travail précède la faute originelle. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il se plaît à évoquer le fait qu'Adam et Eve ont été placés au Paradis terrestre pour y travailler.

⁷ Texte écrit en petits caractères dans l'original.

réponse : Le fait que l'homme soit naturellement ordonné au travail ne supprime pas le fait que la prière soit le premier devoir du Chrétien, et même de tout homme bien que la grâce soit nécessaire pour l'accomplir de manière satisfaisante. Mgr Escriva ne l'a jamais nié : au contraire, il affirme dans *Chemin* (n. 82) : « D'abord prière ; ensuite expiation ; en troisième lieu, et seulement en «troisième lieu» action. »

Plus concrètement, notons que dans *Hærent animo*, saint Pie X conseille entre autres moyens de sanctification, la prière, la lecture spirituelle et l'examen de conscience, les retraites annuelles et les associations de prêtres⁸.

Or :

-le IIIe chapitre de *Chemin* est consacré plus directement à la prière, le XI à la présence de Dieu, les XII et XIII à la vie spirituelle

-en particulier, les deux derniers points du chapitre III, les n. 116 et 117 conseillent vivement la pratique de la lecture spirituelle

-le chapitre VIII s'intitule 'examen de conscience'

-Mgr Escriva a fondé plusieurs centres afin d'y organiser des recollections

-la Société Sacerdotale de la Sainte Croix constitue une association de prêtres

Le laïcisme

Remarque : Parmi les reproches qui pourraient être faits à Mgr Escriva, nous ne traiterons pas les trois suivants :

1. Exagération de l'initiative laïque dans la qualification des personnes et des doctrines
2. Exagération de l'initiative laïque dans la direction et l'organisation des œuvres catholiques.
3. Incitation au manque de soumission envers l'autorité épiscopale.

En effet, dans un contexte très différent, un auteur aussi peu suspect de libéralisme que Don Sarda y Salvany avait déjà eu à répondre à des accusations semblables ; il l'a fait au chapitre XXXIX de son ouvrage bien connu : *Le libéralisme est un péché*. Nous reporterons donc notre lecteur à cet ouvrage pour la réponse que l'on peut donner à des critiques de ce genre, car ces réponses restent valables dans l'ensemble, bien qu'elles aient été fournies dans un contexte certes très différent.

>En formant une association spécialement pour les laïcs telle que l'Opus Dei, Mgr Escriva ne s'opposerait-il pas à la vie religieuse ; ou du moins, ne tendrait-il pas à nier sa supériorité.

>>Pour connaître l'opinion de Mgr Escriva sur ce sujet, il suffit de se reporter au n.526 de *Chemin*, qui dit au contraire :

Si tu n'as pas une extrême vénération pour l'état sacerdotal et religieux, il n'est pas vrai que tu aimes l'Eglise du Christ.

>Puisque Mgr Escriva voulait amener ses contemporains à la sainteté, il aurait dû les engager à se faire religieux, plutôt que de leur dire de sanctifier leurs occupations du moment.

>>C'est une tâche louable que d'exhorter les fidèles à choisir l'état religieux, mais il est également profitable d'engager ses contemporains à rechercher la sainteté, quel que soit leur état, afin que ceux qui ne choisiraient pas l'état de perfection atteignent cependant la perfection de leur état.

⁸Cette exhortation vise en effet avant tout le clergé

Or il est possible d'atteindre la perfection même hors de l'état de perfection, comme le rappelle saint Thomas (cf. IIa IIae q 184 a 4) ; et c'est ce à quoi le B. Escriva exhorte ses lecteurs :

291 Tu as l'obligation de te sanctifier. Toi aussi. Qui pense que c'est une tâche exclusivement réservée aux prêtres et aux religieux?

Le Seigneur a dit à tous, sans exception : «Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.»

> Certains textes du B. Josémaria ne dissuaderaient-ils pas d'entrer en religion, alors que Notre Seigneur recommande la pratique des conseils évangéliques?

Réponse :

Mgr Escriva n'a jamais eu l'idée de remettre en cause les conseils évangéliques. Il dit au contraire, au n. 323 de *Chemin* :

Tu sais qu'il y a des «conseils évangéliques». Les suivre est un raffinement d'amour. On dit que c'est le Chemin du petit nombre. Je pense parfois que ce pourrait être celui de beaucoup.

Cependant, puisque de nombreuses personnes ne suivent, de fait, pas ces conseils, il s'efforçait de pourvoir aux besoins spirituels de ceux-ci, dans la mesure où ceux des religieux sont déjà prévus et assurés par les règles des différents instituts religieux.

Quant aux textes auxquels il est fait allusion,

-certains de ces textes visent avant tout des gens qui ont pris la résolution, au moins temporaire, de mener un apostolat dans le cadre de leur état de vie actuel

-d'autres textes visent à déconseiller les changements d'états trop hâtifs dans des périodes d'incertitude ou de désolation spirituelle - ce qui, en règle générale, est plutôt déconseillé par les règles de discernement des esprits ; on sait par exemple que Luther a décidé de rentrer en religion dans des circonstances semblables

-tous ces textes supposent que le choix d'un état demande une certaine réflexion, affirmation qui est aussi celle de saint François de Sales dans *l'introduction à la vie dévote*, bien que d'une manière générale saint François conseille de préférence la vie religieuse dans son *Traité de l'amour de Dieu*.

>Pourquoi Mgr Escriva insiste-t-il sur le fait que les membres de l'Opus Dei sont des laïcs alors que ce mouvement, aurait, selon certains – notamment M. de Lassus – quelques ressemblances avec les ordres religieux?

>> Peut-être existe-t-il quelques ressemblance entre l'Opus Dei et certains ordres religieux, notamment celui des jésuites. Néanmoins, il existe surtout des différences patentes, dans la mesure où les membres de l'Opus Dei s'occupent des affaires temporelles, se marient pour un grand nombre d'entre eux, et ne sont pas assujettis aux obligations des religieux, telles que la récitation du bréviaire. Pour toutes ces raisons, non seulement il aurait été erroné de rapprocher l'Opus Dei des congrégations religieuses, mais en outre cela aurait été la cause d'un scandale légitime et cela aurait favorisé une vision naturaliste de la vie religieuse.

>Mgr Escriva explique l'esprit de l'Œuvre par référence aux premiers chrétiens. Or cette référence aux premiers chrétiens est aussi présente chez certains auteurs modernistes. Ne doit-on pas y voir la preuve du modernisme de Mgr Escriva?

>> La référence à la ferveur des premiers chrétiens est tout à fait louable. Notre Seigneur nous annonce lui-même que la charité se refroidira à cause de l'iniquité croissante. Et pour notre part, nous ne pouvons hélas que constater le bien-fondé de cette affirmation. Cette référence à la ferveur des premiers chrétiens se trouve déjà, au XVII^e siècle dans le premier article des constitutions de la Compagnie du Saint-Sacrement. A notre connaissance, saint Vincent de Paul et saint Jean-Eudes, qui ont fait partie de cette compagnie, ne sont pas suspects de modernisme.

Il n'est que trop vrai en revanche que certains modernistes se réfèrent aux pratiques disciplinaires et aux formulations dogmatiques des premiers siècles parce que les développements ultérieurs de la liturgie, du dogme et de la théologie font obstacle à la propagation de leur relativisme. En particulier, ils craignent la précision de la scholastique thomiste, comme saint Pie X l'a relevé dans l'encyclique *Pascendi* et dans les *motu proprio Sacrorum antistitum* et *Doctoris angelici*. Ils pratiquent également l'archaïsme liturgique comme Pie XII l'a relevé dans *Mediator Dei*.

> Pourquoi Mgr Escriva insiste-t-il sur les vertus morales, qui sont inférieures aux vertus théologiques?

>> Mgr Escriva s'adresse avant tout à des laïcs, qui par définition, s'adonnent plutôt à la vie active qu'à la vie contemplative, même si, justement, il les engage à donner un mode contemplatif à cette vie active. Or les vertus morales correspondent plus directement à la vie active qu'à la vie contemplative (cf. IIa IIae q180 a 2 et q 181 a 1) - et pourtant, les laïcs sont sans doute plus facilement portés à les oublier que les religieux. D'où l'utilité d'ouvrages qui, tout en rappelant l'importance de la vie spirituelle, montrent le profit qu'on peut tirer à mettre en pratique les vertus les plus communes. C'est à quoi s'était déjà attelé saint François de Sales, au milieu de plusieurs autres occupations ; saint Josémaría Escriva l'a fait de manière peut-être plus méthodique en raison des besoins croissants des fidèles, dans une société moins imprégnée de christianisme que ne l'était celle qu'a connue saint François de Sales.

> Comment expliquer l'affirmation selon laquelle les différents membres de l'Opus Dei ont la même vocation, qu'ils soient prêtre ou laïcs?

>> Tous ont la même vocation en tant que membres de l'Opus Dei, mais chacun a une vocation propre en fonction de son état.

> La manière dont la hiérarchie de l'Opus Dei choisit de futurs prêtres parmi des hommes déjà assez âgés n'est-elle pas en contradiction avec l'enseignement de l'Eglise sur la vocation sacerdotale?

>> Il y a sans doute contradiction par rapport à la notion subjectiviste de la vocation, et peut-être aussi avec celle d'autres écoles théologiques. Il n'y a cependant pas de contradiction avec la notion de vocation telle qu'elle est expliquée par l'abbé Lahitton, dans son ouvrage qui avait obtenu l'approbation du Siège Apostolique. (Nous ne voulons cependant pas trancher quant aux controverses soulevées par l'abbé Lahitton et cela n'est d'ailleurs sans doute pas nécessaire à notre sujet.)

Notons cependant que celui qui serait convaincu d'avoir cette vocation devrait plutôt aller dans un séminaire, d'autant plus que dans l'absolu, les vocations les plus jeunes sont préférables.

>N'est-il pas contraire à la constitution de l'Eglise que des prêtres exercent leur sacerdoce au profit d'une œuvre laïque telle que l'Opus Dei.

>>Depuis les débuts de l'Eglise, un grand nombre de prêtres s'est sanctifié dans la tâche de curé de paroisse. Une paroisse est essentiellement composée de laïcs, à côté, justement, de son curé et de ses vicaires. Nous ne voyons donc pas en quoi il serait anormal qu'un prêtre exerce son sacerdoce au profit des membres d'une œuvre laïque.

III Appel universel à la sainteté et rédemption universelle

Contrairement à une opinion répandue, la thèse de l'appel universel à la sainteté n'est pas une nouveauté introduite par Mgr Escriva et avalisée par Vatican II sous l'influence de l'Opus Dei. En effet, le P. Garrigou-Lagrange consacre l'art. V du ch. III de *Perfection chrétienne et Contemplation* à développer cette idée, affirmant notamment que la perfection de la charité, en laquelle réside la sainteté, « tombe sous le précepte, non comme matière ou chose à réaliser, mais comme fin vers laquelle il faut tendre⁹. » Il appuie cette doctrine sur l'enseignement de saint Augustin et de saint Thomas d'Aquin. Certes, certains docteurs, parmi lesquels Suarez ont eu sur cette question des opinions contradictoires à celles de saint Thomas et de saint Augustin ; ceci permet sans doute de comprendre l'opposition de certains jésuites espagnols à l'enseignement de Mgr Escriva concernant l'appel universel à la sainteté, opposition qui a eu pour effet de porter certains membres de l'Opus Dei à présenter comme une nouveauté l'enseignement de Mgr Escriva sur cette question. Cependant, il convient de noter, comme le fait le P. Garrigou-Lagrange dans *Perfection chrétienne et Contemplation*, que déjà le Pape Pie XI a enseigné en des termes non équivoques l'appel universel à la sainteté dans son encyclique sur saint François de Sales du 26 janvier 1923 :

Le Christ a constitué l'Eglise sainte et source de sainteté, et tous ceux qui la prennent pour guide et maîtresse doivent par la volonté divine tendre à la sainteté de vie : « C'est la volonté de Dieu, dit saint Paul, que vous vous sanctifiez. » Quel genre de sainteté faut-il ? Le Seigneur le déclare lui-même ainsi : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. Que personne n'estime que cette invitation ne s'adresse qu'à un petit nombre très choisi et qu'il est permis à tous les autres de rester dans un degré inférieur de vertu. Cette loi oblige, comme il est clair, absolument tout le monde, sans aucune exception¹⁰.

Au sujet de la vocation universelle à la sainteté, on trouvera des exposés plus pratiques que ceux du P. Garrigou-Lagrange dans la première partie du *Traité de Théologie Ascétique et Mystique* de Tanqueray. Dans le ch. III, le n. 336 réfute l'opinion selon laquelle la perfection consiste dans les conseils plutôt que dans les commandements. Le ch. IV traite « De l'obligation de tendre à la perfection » et l'article I considère cette obligation spécialement « Pour les chrétiens ou simples fidèles ».

Il y a cependant effectivement dans l'enseignement de Vatican II sur la vocation universelle à la sainteté des points discutables, spécialement l'oubli du caractère ardu de la sainteté. Cependant ces points de doctrine ne sont pas omis dans les ouvrages de Mgr Escriva ; on peut par exemple se référer au numéro 282 de *Chemin* : « Paradoxe : la sainteté

⁹ Cf. Table des Matières, p. [5].

¹⁰ Cette citation est extraite d'une citation plus large donnée en note par le P. Garrigou-Lagrange dans l'Introduction de *Perfection chrétienne et Contemplation*, p. II et III.

est plus accessible que la science, » car tous y sont appelés, « mais il est plus facile d'être savant que d'être saint », car il y a peu d'élus, et la sainteté demande de correspondre avec application aux grâces reçues. Sur ce point, on peut citer aussi le n. 987 « Cultive et préserve ce noble idéal qui vient de naître en toi. - N'oublie pas que si beaucoup de fleurs éclosent au printemps, il en est peu qui donnent un fruit. »

Par ailleurs, Mgr Escriva a toujours soutenu que la rédemption objective est universelle, car le Seigneur a satisfait pour tous les péchés lors du sacrifice de la Croix, mais que la rédemption subjective demande la coopération de chaque être humain à l'œuvre de Dieu dans son âme. Il n'a donc jamais soutenu 'la rédemption universelle' au sens moderne du terme.

Sur ce dernier point, on peut consulter le chapitre de *Chemin* consacré aux 'Fins dernières'. Par exemple, on notera le point 747 :

Les âmes mondaines ont une grande propension à rappeler la miséricorde du Seigneur. - Elles s'encouragent ainsi à poursuivre leurs dérèglements.

Il est vrai que Dieu Notre Seigneur est infiniment miséricordieux, mais il est aussi infiniment juste : et il y a un jugement et Il est le Juge.

Sur ce sujet des fins dernières, Mgr Escriva dit également dans l'homélie « la liberté, don de Dieu », en citant le Symbole de saint Athanase :

Notre sainte Mère l'Eglise s'est toujours prononcée pour la liberté et a rejeté tous les fatalismes, anciens et moins anciens. Elle a souligné que chaque âme est maîtresse de son destin, pour le bien ou pour le mal : *Et ceux qui ne se sont pas écartés du bien iront à la vie éternelle ; et ceux qui ont commis le mal au feu éternel*¹¹.

IV le problème des questions libres

Un certain nombre de textes de Mgr Escriva sont considérés souvent comme libéraux. A bien regarder les textes en question, on constate que dans la plupart des cas, les textes en question portent en fait sur les questions liées aux questions libres et aux opinions probables.

La question du libéralisme

La position de Mgr Escriva sur le libéralisme à l'époque où il écrit *Chemin* est hors de doute. D'une part, Mgr Escriva enseigne la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme nous l'avons vu plus haut. Donnons en un exemple parmi d'autres :

11 Volonté. – Energie. – Exemple. – Ce qu'il y a à faire on le fait... Sans hésiter... Sans ménagements.

Sans cela Cisneros n'aurait jamais été Cisneros, ni Thérèse de Ahumada, sainte Thérèse... ; pas plus qu'Iñigo de Loyola, saint Ignace...

Dieu et Audace ! – « *Regnare Christum volumus !* »

D'autre part, à l'époque de la rédaction de *Chemin*, Mgr Escriva critique le libéralisme non sans une certaine ironie :

849 Allons ! Tourne le en ridicule. – Dis lui que c'est passé de mode : il est incroyable que des gens s'évertuent encore à tenir la diligence pour un bon moyen de locomotion... – Voilà pour

¹¹ Cf. *Amis de Dieu*, n. 33.

ceux qui exhument un voltairianisme en perruque poudrée ou des libéralismes désuets du XIXe siècle.

Des propos de ce genre montrent bien le caractère superficiel des affirmations selon lesquelles les fondements même de la vision du monde de l'Opus Dei reposent sur le libéralisme. Cependant on pourrait objecter que Mgr Escriva n'a pas compris le caractère subversif de l'enseignement de Vatican II sur la liberté religieuse, ou du moins que s'il l'a compris, il n'a pas osé s'y opposer ouvertement comme l'ont fait Mgr Lefebvre ou Mgr de Castro Mayer. Et il est vrai que Mgr Escriva a déclaré à la presse qu'il admettait l'enseignement de Vatican II sur la liberté religieuse. Cette position est en elle-même tout à fait regrettable, cependant il convient de remarquer que même des gens peu suspects de libéralisme ont à la même époque accepté l'enseignement de Vatican II sur la liberté religieuse, tel l'abbé Julio Meinvielle qui est allé jusqu'à publier une étude pour défendre l'enseignement de *Dignitatis humanae*. Il est vrai cependant que l'abbé Meinvielle avait auparavant écrit des ouvrages contre le libéralisme, notamment à l'occasion de sa querelle avec Maritain, alors que tel n'a pas été le cas de Mgr Escriva. En outre, l'abbé Meinvielle n'aurait sans doute pas épousé toutes les positions de l'Opus Dei, même si dans *De la Cabale au progressisme*, il lui arrive de citer un livre sur Martin Heidegger publié en espagnol chez R.I.A.L.P. qui est la maison d'édition officielle ou officieuse de l'Opus Dei dans ce pays. Cependant le fait que des prêtres tels que l'abbé Meinvielle et même le cardinal Ottaviani, qui avait pourtant été son adversaire pendant le Concile, n'aient – ce qui est certes regrettable – pas remis en cause l'enseignement de *Dignitatis Humanae* après le concile suffit à montrer que la position de Mgr Escriva au sujet de la liberté religieuse, quelque regrettable qu'elle soit en elle-même, n'est pas suffisante pour le taxer de libéralisme.

On pourrait du reste se demander si lorsqu'il répond à un journaliste que « *les enseignements qu'a promulgué le Concile [sur la liberté religieuse] ne peuvent que [le] réjouir*¹² », Mgr Escriva n'utilise pas une restriction mentale, étant donné qu'on parle ainsi justement dans certaines occasions où l'on aurait de bonnes raisons de ne pas se réjouir. D'autant plus que cette affirmation – qui est à notre connaissance la seule par laquelle Mgr Escriva ait expressément accepté l'enseignement du concile sur la liberté religieuse – a été faite en réponse à une interrogation d'un journaliste portant sur la liberté religieuse, mais aussi sur « *ce fameux "intégrisme" quelquefois reproché à l'Opus Dei* » (sic). On peut aussi se demander si Mgr Escriva n'a pas pu penser que l'enseignement de *Dignitatis Humanae*, dans la mesure où il émanait du magistère, exigeait de lui un silence respectueux, quelles que fussent ses interrogations personnelles sur ce sujet. En effet, malgré son titre de prélat, Mgr Escriva n'était pas évêque de sorte qu'il n'avait pas la même fonction magistérielle que des évêques tels que Mgr Lefebvre ou Mgr de Castro Mayer. Quoiqu'il en soit l'essentiel n'est pas de s'interroger sur ce que Mgr Escriva a réellement pensé de *Dignitatis Humanae* dans son for intérieur. Le principal est que Mgr Escriva, malgré ses déclarations d'adhésion à la doctrine conciliaire, a toujours condamné la « liberté de conscience », en la distinguant nettement de la « liberté des consciences », pronée notamment par Léon XIII. On sait en effet que *Dignitatis Humanae* devait pousser un certain nombre d'évêques – parmi lesquels figure, hélas, Benoît XVI – à admettre le principe de la liberté de conscience.

Mgr Escriva a manifesté sa position sur la liberté de conscience dans une homélie intitulée « La liberté, don de Dieu ». Bien que cette homélie date de 1956 et soit donc antérieure à Vatican II, Mgr Escriva n'est jamais revenu sur les idées qu'il y exprimait, ce qui explique qu'elle ait été insérée dans le recueil d'homélie *Amis de Dieu*, publié de façon

¹² *Entretiens avec Mgr Escriva*, n. 44.

posthume. En effet, malgré son manque de clairvoyance au sujet de *Dignitatis Humanae*, il n'a jamais employé le terme de « liberté de conscience » dans un sens positif, même après le Concile. Mais donnons une citation de l'homélie « la liberté, don de Dieu ». Mgr Escriva y affirme :

C'est pourquoi il n'est pas exact de parler de *liberté de conscience*, car cela revient à juger comme moralement bon le fait que l'homme repousse Dieu. Nous avons déjà rappelé que nous pouvons nous opposer aux desseins rédempteurs du Seigneur, nous pouvons le faire, mais nous ne le devons pas. Si quelqu'un adoptait délibérément cette attitude, il pécherait, car il transgresserait le premier et le plus fondamental des commandements : *Tu aimeras Yahvé de tout ton cœur*.

Quant à moi, je défends de toutes mes forces la *liberté des consciences*¹³, selon laquelle il n'est permis à personne d'empêcher que la créature rende à Dieu le culte qui lui est dû. Il faut respecter la soif légitime de vérité : l'homme a l'obligation grave de chercher le Seigneur, de le connaître et de l'adorer, mais personne sur la terre ne doit se permettre d'imposer au prochain la pratique d'une foi qu'il n'a pas ; de même que personne ne peut s'arroger le droit de faire du tort à celui qui l'a reçue de Dieu¹⁴.

note historique sur la question des opinions probables

La question des opinions probables illustre d'une double manière celle des questions libres. En effet, d'un côté sujet sur lequel il y a diverses opinions probables est en lui-même une question libre. D'un autre côté la question de savoir quelles opinions probables il est libre de suivre est elle aussi une question libre et a suscité la naissance de plusieurs systèmes rivaux. La problématique actuelle au sujet des opinions probables date de Medina, qui vécut au XVI^e siècle, et a suscité de nombreux débats. Parmi les thomistes, les *Salmanticenses* sont probabilistes, Billuart est probabilioriste... Cette question a évolué par la suite, notamment sous l'influence de Saint Alphonse de Liguori, qui a proposé une voie moyenne entre le probabiliorisme des dominicains et le probabilisme des jésuites, celle de l'équiprobabilisme.

Quelle que soit la vérité intrinsèque du système de saint Alphonse, il a eu un grand mérite sur le plan historique, en montrant que l'on pouvait éviter le laxisme – que l'on reprochait à tort ou à raison au probabilistes – tout en évitant aussi nettement le rigorisme. C'est pourquoi saint Alphonse est considéré avec raison comme ayant donné un coup fatal au jansénisme qui légitimait ses positions par la nécessité de s'éloigner du laxisme reproché aux jésuites. Par ailleurs saint Alphonse a préparé les décrets d'autorisation de la communion fréquente en montrant qu'il était possible de proposer aux fidèles une morale accessible mais sans laxisme. Il n'en reste pas moins que de nombreux systèmes autres que le sien sont autorisés par l'Eglise.

principaux systèmes autorisés sur les opinions probables :

- tutorisme modéré
- probabiliorisme : Billuart, Hugon, Bossuet, Genet, de nombreux dominicains depuis 1656...
- compensationisme : Prümmer,...
- équiprobabilisme : Saint Alphonse et les rédemptoristes, Del Vecchio, Gousset,...
- probabilisme : Medina, Salmenticensés...
- probabilisme modéré : Martinez Prado, Suarez

¹³ Léon XIII, Enc. *Libertas præstantissimum*, 20 juillet 1888, ASS 20 (1888), p. 506.

¹⁴ *Amis de Dieu*, n. 32.

N.B.:A l'intérieur de ces différents systèmes existent encore certaines nuances.

(sur les conseils donnés par un confesseur en matière probable : cf. Billuart, Tr. de actibus humanis, diss VI, art IV, Petes 2°)

V La question œcuménique

question : Mgr Escriva ne s'opposerait-il pas à la conversion des non-chrétiens ?.

réponse : Nous citerons l'homélie *Vie de Foi*, prononcée le 12 octobre 1947 :

Cet adverbe - «toujours» - a fait la grandeur de Thérèse d'Avila. Tout enfant, elle a franchi un jour les murailles de la ville, par la porte de l'Adaja, en compagnie de son frère Rodrigue, pour aller au pays des Maures, dans l'espoir d'y être décapités pour le Christ ; et elle murmurait à l'oreille de son frère, qui se fatiguait sur le chemin : *Pour toujours, pour toujours, pour toujours*¹⁵.

>Le statut de coopérateur de l'Opus Dei, ouvert aux membres de confessions religieuses non chrétiennes ne tombe-t-il pas sous le coup de la condamnation du Sillon par Saint Pie X?

>>Le statut accordé aux membres d'autres confessions religieuses est seulement celui de coopérateur, et non de membre ce qui distingue le cas en question de celui du Sillon. Par ailleurs, l'encyclique de Saint Pie X sur le Sillon révèle une certaine ressemblance entre ce mouvement et les mouvements communistes, tant sur le plan des idées en elles-mêmes que sur celui de la rhétorique. A l'inverse, on sait que Mgr Escriva s'est toujours opposé au communisme. En outre, la présence de coopérateurs non catholiques de l'Opus Dei a été acceptée par le Pape Pie XII, qui n'avait certainement pas en vue de revenir sur l'enseignement de saint Pie X, puisque c'est justement lui qui l'a canonisé.

Instance : l'ouvrage de Saint Josémaria Escriva intitulé *Sillon* ne ferait-il pas référence au mouvement de Marc Sangnier?

Comme le rappelle Jacques Ploncard d'Assac dans *l'Eglise occupée*, Marc Sangnier a fréquenté l'auteur d'un roman intitulé « le saint », exprimant sous forme narrative un projet de secte moderniste destinée à renverser les dogmes du christianisme. A l'inverse, Mgr Escriva, même après Vatican II a toujours insisté sur le caractère intangible du dépôt de la foi (Sillon 933 : « *Les sectaires vocifèrent contre ce qu'ils appellent «notre fanatisme» parce que les siècles passent et la foi catholique demeure immuable. [...] Ah, si ton fanatisme pour la Foi, l'unique Vérité, pouvait se renforcer chaque jour d'avantage!* » et 937 : « *Cette conception du catholicisme serait vieillotte et par conséquent inacceptable?... – Le soleil est plus ancien encore et il n'a rien perdu de sa lumière ; l'eau est plus archaïque, et elle étanche encore la soif, elle rafraîchit.* »)

-L'Opus Dei, néanmoins, ne serait-il pas à l'origine de l'œcuménisme de Vatican II?

¹⁵ *Amis de Dieu*, n. 200

Son origine est plutôt à chercher dans la nouvelle théologie proposée par Congar et Rahner, ainsi que dans le mouvement liturgique de dom Lambert Beauduin. Sur ce dernier point, on peut consulter, par exemple, l'histoire du mouvement liturgique de l'abbé Bonneterre.

Instance : Dans ce cas-là, comment expliquer l'engouement pour l'œcuménisme témoigné par Mgr Esciva après le concile?

- Les phrases dans lesquelles Mgr Esciva décrit l'attitude de l'Opus Dei vis-à-vis des non-croyants comme préfigurant les décisions de Vatican II peuvent être mises en parallèle avec les propos de certains prêtres qui, en répandant le message de Fatima, le décrivaient comme 'œcuménique' : ils avaient adhéré à ce message bien avant Vatican II sans se soucier le moins du monde d'œcuménisme, mais pour décrire le retour des frères séparés à l'unité que permettraient la consécration de la Russie, ils utilisaient le terme d' 'œcuménisme' mis en vogue par Vatican II. Au reste, leurs arguments n'ont guère soulevé l'attention du mouvement œcuménique, qui s'est plutôt opposé à la consécration de la Russie telle que Notre-Dame l'avait demandée à Fatima.
- Par ailleurs, même après Vatican II, Mgr Esciva, dans les propos qu'il a tenus à des fidèles d'autres confessions, a continué d'allier à la courtoisie envers les personnes la confession de l'intangibilité du dépôt de la foi.

Autre instance : Dans *Estudios sobre Camino*, Mgr Alvaro del Portillo affirme : « Camino a préparé en ce temps-là des millions de personnes pour entrer en harmonie et pour recueillir en profondeur quelques-uns des enseignements les plus révolutionnaires que trente ans après promulguerait solennellement l'Eglise dans le concile Vatican II. » Ceci vaut en particulier pour l'œcuménisme, auquel *Chemin* a assuré une grande diffusion.

réponse : Nous ne connaissons pas de texte de *Chemin* qui permette d'étayer cette affirmation. Même l'index analytique figurant en annexe de *Chemin* ne fournit aucune référence à 'œcuménisme'. En revanche, *Sillon* ouvrage posthume de Mgr Esciva édité à titre posthume par ce même Mgr Alvaro de Portillo, signale en index quelques références à 'œcuménisme'. Voici lesquelles :

365 Tu es demeuré très pensif en m'entendant faire ce commentaire : je veux avoir le sang de ma mère l'Eglise, et non pas celui d'Alexandre ou celui de Charlemagne, ou celui des sept sages de la Grèce.

751 Comment peut-on prétendre que ceux qui ne possèdent pas notre foi viennent vers l'Eglise Sainte, s'ils sont témoins de la brusquerie dont font preuve entre eux ceux qui se disent disciple du Christ.

(Notre lecteur peut vérifier facilement, s'il trouve étonnant que les lignes ci-dessus soient référencées dans l'index de *Sillon* au sujet de l'œcuménisme, que cela correspond bien à la réalité)

Et à 'faux œcuménisme' :

359 J'en conviens avec toi : certains catholiques, pratiquants et même pieux aux yeux des autres, et sans doute sincères dans leurs convictions servent naïvement les ennemis de l'Eglise...

Le pire adversaire qui soit, l'ignorance, s'est faufilé dans leur propre maison, sous différents noms employés à tort et à travers : œcuménisme, pluralisme, démocratie.

360 Bien que cela paraisse paradoxal, il n'est pas rare que ceux qui se qualifient eux-mêmes de fils de l'Eglise soient précisément ceux qui jettent le plus de confusion.

364 On ne peut pas promouvoir la véritable unité à force de créer de nouvelles divisions... Et moins encore, lorsque les «promoteurs» aspirent à s'emparer du commandement en évinçant l'autorité légitime.

643 Triste œcuménisme que celui de catholiques dont la langue malmène d'autres catholiques!

966 On ne peut aider à la conversion d'une âme au risque de la perversion de beaucoup d'autres.

Nous laissons notre lecteur juger si ces textes dénotent un grand promoteur de l'œcuménisme.

La question liturgique

>Il est vrai que Mgr Escriva ne s'est pas opposé à la diffusion du nouvel ordo, bien qu'il ait pris des mesures pour assurer une bonne formation sur la nature des sacrements.

>Distinction entre coopération formelle et coopération matérielle

>La notion du mystère pascal est à l'opposé des idées de Mgr Escriva :

-d'une part, il n'a jamais enseigné, contrairement à certains défenseurs de la théorie de Mystère Pascal, la rédemption universelle au sens moderne du terme (cf. supra)

-il ne nie pas non plus, mais au contraire affirme nettement la dette que le péché nous fait contracter vis-à-vis de Dieu

-sur la présence réelle :

- la formule de communion spirituelle : « Mon Dieu, j'aimerais Vous recevoir avec la pureté, l'humilité et la dévotion avec lesquelles votre Très Sainte Mère Vous reçut, avec l'esprit et la ferveur des saints. »
- « Soyons reconnaissants (...) Aimez le Seigneur dans le saint Sacrement. Lorsque vous allez à l'Eglise, allez d'abord au tabernacle et dites-lui : je crois, même si beaucoup de personnes ne croient pas. Plus encore : je crois en leur nom. » (cf. *Révez, la vérité dépassera vos rêves*, de Pédro Casciari, p. 234)

-non seulement il ne nie pas la réalité de la rédemption du Christ sur la Croix, mais il évoque aussi le titre de corédemptrice de la Sainte Vierge (titre omis y compris dans le schéma sur la médiation de Marie fait sous la direction du cardinal Ottaviani) (cf. supra)

-sur les sacrements en général, Mgr Escriva écrivit :

« Je souffre beaucoup, mes enfants. Nous sommes en train de vivre un moment de folie. Les âmes, par millions, remplies de confusion. Il y a un grand danger, que, en pratique, on vide le contenu des Sacrements - tous, même le Baptême -, et les Commandements de la loi de Dieu eux-mêmes perdent leur sens dans les consciences. » (cf. *Révez...* p. 218)

CVatican II à la lumière de Chemin

505 L'amour pour Notre Dame est une preuve de bon esprit, dans les œuvres et chez les individus.

-Méfie-toi de l'entreprise qui n'est point marquée de ce signe.

Le sens et la portée des décrets de Vatican II ont été très discutés. Sans doute ne faut-il pas exagérer la portée de ses décisions et se souvenir que certains théologiens, déjà bien actifs à la

veille du Concile, ont défendu des positions souvent plus révolutionnaires que les textes de celui-ci. Cependant, il est étonnant que ces mêmes théologiens, pour bon nombre d'entre eux, aient pris part à l'élaboration des textes conciliaires. Sur ce point, un exemple suffira à illustrer la gravité de la situation. Peu après l'adoption de la constitution dogmatique *Lumen gentium*, des bruits ont couru sur le sens que la partie la plus avancée des théologiens du Concile entendait donner, après la fermeture de celui-ci, à certains de ses textes sur la collégialité épiscopale. Alerté, Paul VI fit ajouter une *Nota explicativa praevia*, visant à interpréter *Lumen gentium* dans un sens plus conforme à la doctrine de l'Eglise.

On en arrive au paradoxe qu'un Concile, au lieu d'éclairer les croyants sur les Mystères divins – quitte à susciter de nouvelles réflexions parmi les théologiens qui s'efforcent d'en pénétrer le sens – apparaisse à ceux qui y ont participé comme un « mystère », pour reprendre une expression du Cardinal Ratzinger.

Les partisans du Concile Vatican II, pour la plupart, n'ont – c'est le moins qu'on puisse dire – pas péché par rigorisme dans le domaine moral. Certaines de leurs idées présentent néanmoins des ressemblances saisissantes avec des thèses jansénistes. Il n'est pas jusqu'à la réforme liturgique qui ne rappelle la liturgie janséniste. Bien que cela ne regarde pas directement notre sujet, nous aurons l'occasion de souligner certains de ces parallèles.

La mariologie du concile

«*Laus quae defertur Mariæ ut Mariæ, vana est.*» La louange rendue à Marie en tant que Marie est vaine, affirme la 26e proposition janséniste condamnée par S.S. le Pape Alexandre VIII. Sur ce point comme sur d'autres les promoteurs de l'œcuménisme conciliaire, en voulant flatter la sensibilité protestante, se sont, à des degrés divers, rapprochés de la position janséniste - quand ils ne l'ont pas passablement dépassée... L'hostilité du P. Congar à l'égard de la « mariolatrie » est un cas typique. Il nous semble que cette aversion à la Sainte Vierge de la part de Pères conciliaires dont le rôle fut non négligeable permet de se faire une idée de l'esprit du concile. Sur ce sujet, le n. 505 de *Chemin* – cité plus haut – nous semble particulièrement éclairant.

[... sur le rosaire :

558 *Le saint rosaire est une arme puissante. Fais en usage avec confiance et tu seras émerveillé des résultats.]*

Sur la collégialité épiscopale

Il n'est pas mauvais en soi d'user d'un terme déterminé pour désigner le corps des évêques. En ce sens, l'expression de « collège des Evêques » ne semble, à première vue pas à rejeter, et elle pourrait à la rigueur se prévaloir de sa parenté avec l'expression traditionnelle de « collège apostolique ». Néanmoins, cette expression amène à une seconde expression, celle de « collégialité épiscopale », qui insinue une nouvelle manière de considérer la hiérarchie de l'Eglise. D'un côté, on paralyse les évêques pris individuellement à l'aide des conférences épiscopales, au dépend du pouvoir qui s'attache naturellement à leur fonction. De l'autre, on affaiblit le pouvoir du Pape face aux évêques et on insinue, ou on affirme que l'Eglise a deux têtes : le Pape, et le Collège épiscopal, dirigé par le Pape. Un exemple frappant de cette situation est la faiblesse de Paul VI face à la conférence des évêques hollandais qui avait présenté le fameux « catéchisme hollandais » qui ne brillait pas par son orthodoxie.

L'ensemble des erreurs diffusée au nom de la « collégialité épiscopale » constitue une résurgence – parfois atténuée, parfois aggravée – sinon de l'hérésie conciliariste qui affirmait la supériorité du concile sur le Pape, du moins de certaines des erreurs diffusées notamment par Edmond Richer, et qui inspirèrent aussi bien le gallicanisme que le jansénisme. Il y a contradiction avec la théorie enseignée par Vatican I, qui précise que l'Eglise est par nature de constitution monarchique – même si, bien sur, elle n'impose pas ce type de constitution au pouvoir civil, et autorise, lorsque cela semble souhaitable, les régimes de nature aristocratique ou démocratique. Précisons que nous ne cherchons pas à évaluer quel est le degré d'erreur contenu dans les textes du Concile lui-même. Cependant, la doctrine présentée manque de fondement dans l'Ecriture et la tradition. Malgré la salutaire *Nota explicativa praevia* introduite à la demande de Paul VI, nous ne pensons pas qu'ils soient dépourvus d'erreur. Jusqu'à décision du magistère, il nous semble plus sur de supposer que ces textes ne contiennent pas explicitement d'hérésie formelle : néanmoins, la thèse de la double autorité suprême de l'Eglise nous semble au moins une erreur théologique, et les événements consécutifs au Concile ont largement prouvé que ces textes favorisaient l'hérésie et affaiblissaient le pouvoir du Pape, ainsi que celui de chaque Evêque dans son diocèse.

A l'inverse, Mgr Escriva a nettement affirmé la primauté du souverain Pontife, spécialement dans *Forge* :

134 *Aime le Souverain Pontife, vénère-le avec de plus e plus d'affection chaque jour ; prie pour lui, mortifie toi pour lui qui est la pierre de fondation de l'Eglise ; lui qui prolonge parmi les hommes tout au long des siècles et jusqu'à la fin des temps cette mission de sanctification et de gouvernement que Jésus a confié à Pierre.*

135 *Envers le Pape, le vice-Christ sur la terre, tu dois montrer le plus grand amour, la plus grande estime, la plus profonde vénération en même temps que l'obéissance la plus soumise et la plus grande affection.*

Nous autres catholiques, nous comprenons bien qu'après Dieu et notre Mère la très sainte Vierge, c'est le Saint-Père qui vient en troisième lieu dans la hiérarchie de l'amour et de l'autorité.

Voir aussi *Chemin* :

520 *Catholique, Apostolique, Romain ! – Il me plaît que tu sois très romain. Et que tu aies envie de faire ton « pèlerinage », videre Petrum, pour voir Pierre.*

Sacrosanctum concilium

On sait que les liturgistes jansénistes n'ont pas manqué d'introduire à haute dose l'usage de la langue vernaculaire dans la liturgie. D'autres aspects de cette réforme évoquent également la liturgie de certains réformateurs jansénistes ou gallicans.¹⁶ Sans doute *Sacrosanctum concilium* est-il à certains égards, en retrait par rapport à la réforme du "frère" Bugnini. On pourrait même voir des contradictions sur plusieurs points, par exemple sur le chant grégorien, ou sur l'intensité de l'usage de la langue vernaculaire – ou, inversement, de la langue latine.

¹⁶ Voir par exemple la dernière édition de l'ouvrage d'Etienne Couvert, *De la gnose à l'œcuménisme*, p. 78 et sq. Dans ses ouvrages, Dom Guéranger –pourtant considéré comme un des précurseurs du mouvement liturgique – expose plus en détail les idées des liturgistes jansénistes et "néo-gallicans".

Néanmoins, il semble bien que *Sacrosanctum Concilium* ait favorisé l'écllosion de cette réforme néo-janséniste.

La réforme liturgique

Même si Mgr Escriva ne s'est pas opposé à la réforme liturgique, les réflexions données par Chemin sur la beauté et la noblesse de la liturgie nous semblent aller à revers de cette réforme.

L'esprit général de la réforme liturgique nous semble s'opposer au n. 522 de *Chemin* :

Vénère et respecte la sainte Liturgie de l'Eglise et ses cérémonies. – Suis les fidèlement. – Ne sais-tu pas que même la plus grande et la plus noble des choses n'entre dans l'esprit des pauvres hommes que nous sommes que par les sens ?

Le 23^e chapitre de chemin, consacré à *La sainte messe* est comme un commentaire des différents points de la réforme liturgique.

528 *Un trait fort important, qui distingue l'apôtre, c'est d'aimer la Messe.*

A propos de la suppression des prières au bas de l'autel, et du raccourcissement des autres parties de la messe, spécialement l'offertoire et le canon¹⁷ :

529 *La messe est longue me dis-tu ; et moi j'ajoute : parce que ton amour est court.*

530 *N'est-il pas étrange que tant de chrétiens, si lents, voire solennels dans leur vie de société (ils ne sont pas pressés) ou dans leur vie professionnelle si peu active ou bien à table et quand ils se reposent (ils ne sont pas pressés non plus), se sentent pressés et pressent le prêtre à écourter, à abréger le temps réservé au Saint Sacrifice de l'Autel ?*

A propos de la manière dont le nouveau rite prévoit – ou ne prévoit pas – la manière de [...] les parcelles de l'hostie :

531 *« Traitez-le avec égards, traitez le avec égards ! », disait un vieux prélat les larmes aux yeux, aux nouveaux prêtres qu'il venait d'ordonner.
-Seigneur ! Qui me donnera voix et autorité pour crier ce conseil à l'oreille et au cœur de tant et tant de chrétiens !*

Venons-en à la préparation à la communion :

532 *Ce jeune et saint prêtre, qui mérita le martyre, comme il pleurait au pied de l'autel au souvenir d'une âme qui s'était avancée pour recevoir le Christ en état de péché mortel.
-Est-ce ainsi que tu fais réparation, toi ?*

Certaines pratiques introduites depuis la réforme liturgique, par exemple celle des absolutions collectives, ne favorisent guère la préparation adéquate pour faire une bonne communion. Etant donné les doutes possible sur la validité de certaines absolution collectives, on peut se

¹⁷ Le canon romain, malgré certaines retouches, est sans doute conservé dans sa majeure partie. Néanmoins, il est le plus souvent remplacé par les nouvelles « prières eucharistiques », dont le contenu théologique est moins précis, et où sont en particulier gommés les aspects de la théologie catholique qui la sépare du protestantisme.

demander si des fidèles, même touchés d'une contrition imparfaite – suffisante pour recevoir l'absolution – n'ont pas, même à leur insu, pu faire des communions sacrilèges au moins matériellement.

...

...

(Sur le chant grégorien, voir les n. 523 et 524)

L'œcuménisme

Dès le XIXe siècle, certaines confessions chrétiennes étrangères à l'Eglise catholique ont décidé de collaborer de façon limitée. Après le Concile du Vatican, l'Eglise d'Utrecht a en particulier sacré des évêques « Vieux-Catholiques » - c'est-à-dire libéraux et opposés au dogme de l'Immaculée Conception – bien que ceux-ci ne fussent pas d'accord avec erreurs jansénistes qu'elle-même professait. Au début du XXe siècle – et de façon indépendante – certains groupements protestants américains par ailleurs très variés se sont réunis autour de thèses communes – dites fondamentalistes – qui exprimaient notamment leur aversion vis-à-vis de l'Eglise catholique, et spécialement de la Papauté.

Plus tard des groupements « pan-chrétiens » ou œcuméniques se sont rassemblés, formés en grande partie de protestant mais ouverts à la collaboration de catholiques. Pie XI a condamné ces réunions « bigarrées » dans l'Encyclique *Mortalium animos*, avec interdiction aux fidèles catholiques d'y participer. Cependant dom Beaudouin, le R.P. Bouyer, et d'autres membres du mouvement liturgiques continuèrent à s'intéresser à l'œcuménisme. On sait que Mgr Montini eut, à cause de cette question, des relations tendues avec Pie XI. Cet œcuménisme allait parfois de paire avec une certaine hostilité à la dévotion mariale, qui gênait le rapprochement avec les frères séparés. C'est ainsi que le R.P. Congar s'opposa à la définition par le Concile de la Médiation Universelle de la sainte Vierge sous le motif de ne pas froisser la sensibilité protestante. L'œcuménisme va souvent de paire avec le modernisme, d'une part du fait de la proximité entre le modernisme et le protestantisme libéral¹⁸, d'autre part du fait du relativisme introduit par le modernisme, qui fait passer pour secondaire les différences doctrinales, et s'accommode de tout ce qui peut servir à ruiner le dogme de l'Infaillibilité pontificale.

Ajoutons cependant que beaucoup espèrent par l'œcuménisme, rapprocher les protestants du catholicisme, et lutter avec eux contre l'athéisme : c'est pour cette raison que de nombreux pères conciliaires, et actuellement de nombreux évêques, ont soutenu l'œcuménisme. Cette erreur n'implique donc pas d'hérésie formelle – au moins jusqu'à définition contraire du magistère ecclésiastique. Cependant, les raisons de sa condamnation demeurent, et Pie XI avait déjà bien analysé les illusions sur lesquelles il repose. Sans doute, il ne l'a pas condamné de façon irréformable, mais rien n'exclut qu'il le soit de cette manière à l'avenir. Rappelons en effet que le Souverain Pontife est infaillible dans la condamnation des erreurs doctrinales, même si celles-ci n'impliquent pas d'hérésie.¹⁹

¹⁸Cette affirmation serait à nuancer. Par exemple *L'évangile et l'Eglise*, de Loisy, présente une critique du protestantisme libéral tel qu'il s'exprime dans *L'Essence du christianisme* d'Adolf Harnack. Sur ce point, voir les premières pages de l'ouvrage de M. Lepin, *Les Théories de M. Loisy*.

¹⁹ Selon la position thomiste, l'Eglise ne peut pas définir à proprement parler une conclusion théologique comme un dogme. Elle peut cependant condamner de façon irréformable une conclusion théologique erronée, alors même qu'elle ne serait pas hérétique ou que l'Eglise laisserait à la libre discussion la question de savoir si elle l'est. Sur ce point, on trouvera un exposé plus circonstancié par exemple dans le *De Deo Uno* du R.P. Garrigou-Lagrange, p. 45 et sq.

Dans la mesure où l'œcuménisme appelle la doctrine de la collégialité épiscopale, on pourra se référer aux références données à propos de cette dernière : elle touchent aussi, indirectement, le problème de l'œcuménisme.

On pourra se référer aux citations de *Sillon*, données plus haut. On peut y ajouter deux références de *Forge*. Ces textes, sans doute, décrivent des faiblesses susceptibles de frapper tout un chacun, et nous ne prétendons être meilleur que personne sur ce sujet. Toujours est-il qu'ils nous semblent exprimer assez bien certains travers de l'œcuménisme conciliaire et post-conciliaire :

131 *Ce serait pratiquer une fausse charité, une charité diabolique et mensongère que de céder sur des questions de foi. « Fortes in fide. » Soyez forts dans la foi, fermes, comme l'exige saint Pierre.*

-Nul fanatisme en cela : il s'agit simplement de vivre notre foi.

Et plus loin :

456 *Aime et pratique la charité, sans poser de limites, sans faire de discriminations, car c'est cette vertu qui nous distingue en tant que disciples du Maître.*

-Mais sauf à ne plus être une vertu, cette charité ne peut te conduire à mitiger ta foi, à limiter les arêtes qui la définissent, à l'édulcorer jusqu'à la transformer, comme certains le prétendent, en quelque chose d'amorphe, privé de la force et de la puissance de Dieu.

La liberté religieuse et *Dignitatis humanae*

Afin de faciliter le développement de l'œcuménisme et de promouvoir le dialogue inter-religieux, certains pères conciliaires se sont efforcés de faire adopter des thèses conformes à celles condamnées par les Papes du XIXe siècle – spécialement Grégoire XVI et Pie IX – en raison de leur caractère libéral. Selon le mot du card. Willebrands, « *Une prise de position franche et nette sur la liberté religieuse (...) paraissait indispensable pour créer les conditions de la confiance œcuménique.*²⁰ »

Ces projets ne pouvaient que susciter l'adhésion de certains inspirateurs du Concile, qui, inquiétés par le Saint-Office sous le pontificat de Pie XII, espéraient museler celui-ci au moyen de décrets proclamant la liberté en matière religieuse. On préféra donc au texte du cardinal Ottaviani, *De tolerantia religiosa*, celui du cardinal Béa – proche des B'naï-Brith – et du P. John Curtney Murray, frappé de suspense sous Pie XII.

A propos du libéralisme, Mgr Escriva affirme :

849 *Allons ! Tourne le en ridicule. – Dis lui que c'est passé de mode : il est incroyable que des gens s'évertuent encore à tenir la diligence pour un bon moyen de locomotion... – Voilà pour ceux qui exhument un voltairianisme en perruque poudrée ou des libéralisme désuets du XIXe siècle.*

Notons seulement que Voltaire admirait beaucoup Locke. Or, si Maritain reste évidemment très éloigné des idées de Voltaire, Locke était un précurseur de la thèse de Maritain selon laquelle la liberté religieuse correspond au droit naturel. On sait que cette thèse a été reprise par le décret *Dignitatis humanae*.

²⁰ Cf. *Savoir et servir* n°57, p. 28.

Par ailleurs, certaines affirmations de ce décret, aux dires même de certains nouveaux théologiens²¹, semblent reprendre des thèses condamnées par *Quanta cura* et le syllabus. Ne peut-on pas y voir une reviviscence des « libéralismes désuets du XIX^e siècle » ?

Le décret sur la liberté religieuse a été utilisé – à tort ou à raison – pour défendre le caractère aconfessionnel de l'état et de l'enseignement²². Sur ce sujet, on pourra lire le point suivant de *Chemin* :

353 *Laïcisme. Neutralité. – Vieux mythes que l'on essaie toujours de rajeunir. As-tu pris la peine de penser à quel point il est absurde de dépouiller sa qualité de catholique, en entrant à l'université ou dans un groupement professionnel, à l'académie ou au parlement, comme on laisse un chapeau au vestiaire.*

Par ailleurs, ce même décret a fourni des arguments pour la suppression de l'Index. Notons sur ce sujet le point de vue présenté, non sans une pointe d'humour, par un des points de *Chemin* :

339 *Des livres : n'en achète pas sans demander conseil à des chrétiens compétents ou avisés. – Tu pourrais acheter une chose inutile ou nuisible. Combien croient porter un livre sous le bras... qui ne portent qu'un ramassis d'ordures !*

La réforme des ordres religieux

Mgr Escriva, s'adressant à des laïcs, leur précisait que contrairement aux religieux, ils vivaient dans le siècle. Il s'agissait là d'une invitation à se sanctifier dans leurs devoirs d'état, et d'un rappel des différences entre les méthodes ascétiques qu'il proposait et celles que pouvaient mettre en œuvre d'autres institutions fort honorables, mais dotées d'un esprit différent, et qui ne correspondent pas à la même vocation – on peut penser par exemple à l'Institut *Notre-Dame de Vie* du Vén. P. Eugène, dont la spiritualité s'inspire plus directement de celle des religieux, malgré son caractère séculier.

Certains ont pu croire que ces déclarations signifiaient un désir d'ouverture au monde qui serait aussi celui dont s'inspiraient les réformes que le Concile a demandé aux ordres religieux. Il nous semble que le point suivant de *Chemin* sera éclairant sur cette question :

925 *De même qu'un religieux zélé s'efforce de savoir comment vivaient les premiers membres de son ordre ou de sa congrégation, de manière à régler sur eux sa conduite, toi, chrétien fervent, efforce-toi de connaître et d'imiter les compagnons de Pierre, de Paul et de Jean, et presque les témoins de la Mort et de la Résurrection du Maître.*

Les réformes conciliaires ont-elles rapproché les religieux des pratiques et de l'esprit dont « vivaient les premiers membres de [leur] ordre ou de [leur] congrégation » ? A notre connaissance, même les partisans les plus fervents des réformes conciliaires ne se félicitent pas réellement des résultats des réformes entreprises dans ce domaine. Sans doute tous les

²¹ Citons par exemple, Hans Küng et le R.P. Congar. Notons au passage que Hans Küng, pourtant fervent praticien de la dialectique hégélienne dont le postulat est l'identité des contraires, a pu affirmer que Vatican II a « renversé la position de Vatican I » ; et ailleurs : « Il n'y a plus développement là où c'est le contraire qui est affirmé. »

²² Malgré les récentes interventions de Jean-Paul II à propos du projet de constitution européenne, la hiérarchie conciliaire a globalement plutôt favorisé l'indifférentisme de l'état. La question serait à nuancer pour l'enseignement, malgré les ambiguïtés – pour le moins – de *Gravissimum educationis*, et les dérives de l'enseignement catholique depuis le Concile.

maux, en ce domaine, ne viennent-ils pas du concile, bien que plusieurs congrégation restaient très ferventes à l'aube de celui-ci. Il ne semble pas cependant qu'il ait exercé, en ce domaine comme en d'autres, une action très bénéfique.

- libéralisme : **849**, 11, 34, 35, 36, 41, 46, 115, (145), (352), 353,
états de vie : 28, 66, 67... 75, 98, **323**, **526**,
vie intérieure, surnaturelle : 81, 82, 83, (87), 89, (92), (96), 108, (116), [359], 937,
liturgie : 86, 523, 524, 528-543

Conclusion

Les affirmations selon lesquelles les idées de saint Josémaria Escriva s'opposent à la doctrine de l'Eglise nous semblent manquer de fondements. Si celui-ci ne s'est pas opposé au concile Vatican II et à l'occasion, a prétendu, à certains égards, en être le précurseur, ces affirmations nous semblent devoir être prises *cum grano salis*, ou attribuées au manque de recul vis-à-vis du Concile, ainsi qu'à la modération que celui-ci pouvait paradoxalement sembler posséder, comparé aux idées qu'on lui prêtait.

On a pu faire de saint Pie X un précurseur du Concile en raison des réformes spectaculaires, pour ne pas dire révolutionnaires, qu'il avait imposé à la liturgie : en réalité, ses écrits permettent de comprendre les idées de certains Pères conciliaires : par exemple, *Pascendi* dénonce la vision excessivement symbolique de la liturgie qui inspirait aussi les théologiens du mystère pascal, comme Odon Casel. Si la dimension spirituelle est peut-être plus exclusive de la dimension proprement doctrinale dans l'œuvre de Saint Josémaria Escriva que dans celle de saint Pie X, certaines de ses réflexions dévoilent cependant le manque de justesse et de profondeur de certaines thèses enseignées ou favorisées par le Concile.